

NATURA 2000

info site Luberon



Éditorial

Natura 2000¹, ce terme qui devait plutôt évoquer l'espoir d'un environnement naturel mieux sauvegardé pour les générations du prochain millénaire en Europe, s'est rapidement transformé en source d'inquiétudes pour tous les acteurs locaux. Celles-ci sont compréhensibles, dans la mesure où l'absence quasi-totale d'information, au moins dans un premier temps, a pu donner l'impression qu'une sorte de « diktat » européen était imposé et que les acteurs locaux seraient exclus de toute concertation quant à l'usage à venir des espaces naturels.

Les habitants sont, dans leur grande majorité, conscients de la valeur patrimoniale des milieux naturels et des espèces animales et végétales qui y vivent, et de la nécessité de leur préservation. Mais ils veulent aussi pouvoir exprimer leur avis de gestionnaire, de propriétaire ou d'usager de ces espaces où l'activité humaine a toujours été présente sous des formes diverses. Ils considèrent que cette présence humaine doit être maintenue et que des solutions doivent être recherchées pour la concilier avec la nécessaire protection de la diversité biologique. C'est exactement l'objectif de la démarche « Natura 2000 » qui vise à créer un réseau européen des sites protégés. L'objectif avoué est la préservation à long terme, en intégrant les activités humaines dans une démarche de développement durable³.

« Depuis sa création et pour l'avenir, le Parc naturel régional poursuit sa mission de protection et de conservation de la biodiversité⁴ en privilégiant une perspective de gestion et non de mise en réserve, et ce sur de vastes espaces, en prenant pleinement en compte la présence et la légitimité d'activités humaines respectueuses de cette biodi-

versité. Cette approche correspond à l'esprit de la « Directive Habitat⁵ », (art. 5.3 de la Charte du Parc). Pour être cohérent avec les zonages approuvés dans la charte, le comité syndical du Parc du Luberon a pris une délibération, le 24 mars 1997 à Cavaillon, favorable à la mise en œuvre de cette directive européenne sur 4 sites (Massif du Luberon, Massif des Ogres, Monts de Vaucluse et Luberon Oriental).

Au printemps 1999, l'équipe technique du Parc a été reconnue compétente par la Direction Régionale de l'Environnement pour assumer le rôle d'opérateur de la réalisation du document d'objectifs² sur un secteur pilote : le Massif du Luberon.

C'est dans une logique de transparence que le Parc a décidé de publier ce bulletin d'information pour tenir informé l'ensemble des citoyens sur la procédure Natura 2000 et son état d'avancement dans le Luberon. Leur capacité à intervenir dans le débat doit permettre une meilleure prise en compte des exigences sociales, économiques et culturelles.

Cette étape est essentielle pour recréer un climat d'échanges au niveau local et

une réappropriation du projet.

L'élaboration du document d'objectifs doit être l'occasion de discussions de fond sur la gestion des espaces naturels et sur le rôle des acteurs dans la pérennisation des habitats et des espèces. Il dressera un état des lieux très précis, recensera et caractérisera les activités qui s'exerceront, identifiera les dynamiques naturelles et le fonctionnement global des écosystèmes, pour conclure sur les orientations de gestions à préconiser dans le souci de « conservation » des milieux naturels et des espèces remarquables.

Ce projet doit prendre la forme d'un acte d'engagement fort et partagé sur un massif de grand intérêt patrimonial. En effet, si ce massif a été retenu dans cette approche, c'est bien que les activités qui s'y pratiquent sont globalement compatibles, voire nécessaires.

Jean GRÉGOIRE

(1, 2, 3, 4, 5 voir lexique ci-après)



NATURA 2000

Contexte et procédures

Les quinze États-membres de l'Union européenne comptent plusieurs milliers de types d'habitats naturels qui hébergent 150 espèces de mammifères, 520 d'oiseaux, 180 de reptiles et d'amphibiens, 150 de poissons, 10000 de plantes et au moins 100000 d'invertébrés (1).

En dépit des progrès dans les politiques de protection de la nature des États-membres, les populations de nombreuses espèces ne cessent de décroître.

Aujourd'hui la moitié des espèces de mammifères et un tiers des espèces de reptiles, de poissons et d'oiseaux sont menacés. Parmi les plantes, près de 3000 espèces sont menacées.

Cette régression spectaculaire résulte avant tout de la détérioration des habitats naturels. En quelques décennies, l'intensification de nombreuses activités humaines (agriculture, sylviculture, industrie, énergie, transport, tourisme, etc.), a entraîné la perte ou la fragmentation des milieux naturels, laissant peu de place à la vie sauvage ou la confinant sur une partie exiguë du territoire communautaire.

L'agriculture et les activités pastorales traditionnelles avaient géré, des siècles durant, des habitats semi-naturels. Leur abandon et la déprise agricole ont engendré un appauvrissement général de la biodiversité et de la variété des paysages.

Pour encourager une meilleure gestion du patrimoine naturel, la Communauté a mis en place une politique de conservation de la nature. La législation communautaire repose sur deux textes: les directives «Oiseaux» et «Habitats» qui prévoient la sauvegarde des milieux naturels et des espèces de la faune et de la flore, notamment à travers la création d'un réseau européen de sites protégés.

Adoptée en 1979, la directive «Oiseaux» vise la protection à long terme et la gestion de toutes les espèces d'oiseaux vivant à l'état sauvage sur le territoire communautaire et de leurs habitats.

Au vu de cette directive, des périmètres, constitués en Zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO) ont été élaborés. Les États-membres s'engagent à y mettre en place des protections adaptées dans des zones dites de protections spéciales (ZPS).

Dans le même esprit, la directive «Habitats», adoptée en 1992, vise, elle, la préservation des habitats et des espèces de la faune (hors oiseaux) et de la flore, qualifiés d'intérêt communautaire. Chaque État-membre est chargé d'identifier sur son territoire, puis de désigner comme zones spéciales de conservation (ZSC), les sites importants à ce titre.

L'ensemble des ZPS et des ZSC désignées par les États-membres constituera le réseau européen de sites protégés baptisé NATURA 2000.

Les sites retenus feront l'objet de plans de gestion pour lesquels chaque État est libre de mettre en œuvre les moyens de son choix pour atteindre cet enjeu collectif.

En France, ce plan de gestion a pris la dénomination de document d'objectifs en soulignant une volonté de concertation et de démarche négociée au plan local.

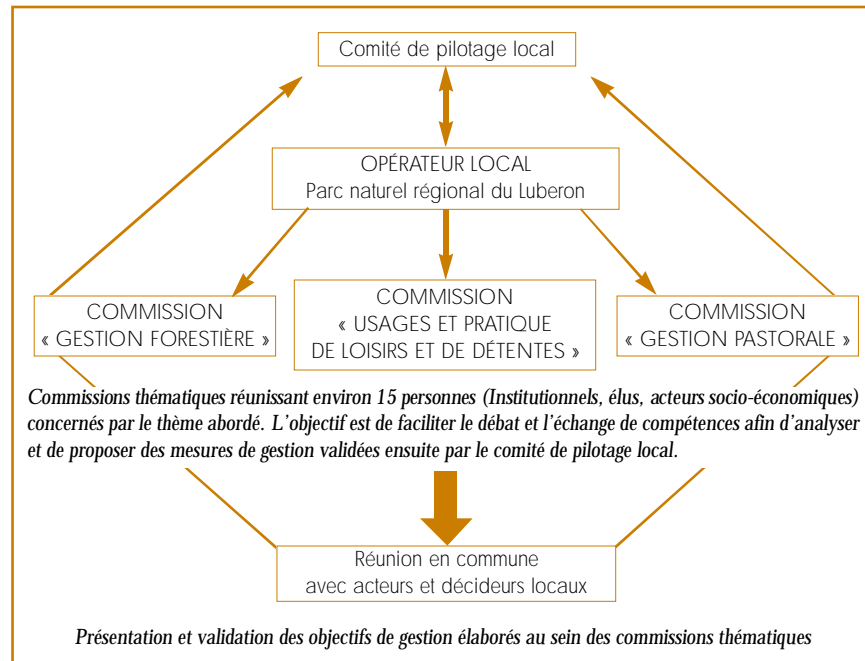
Sur son territoire, le PNR Luberon a proposé plusieurs sites éligibles et notamment le massif du Luberon dont la valeur patrimoniale ne pouvait être passée sous silence.

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) a retenu la candidature du parc comme opérateur à la réalisation pilote du document d'objectifs sur le massif.

(1) Source : C.E. DG XI « Natura 2000, gérons notre patrimoine ».



Élaboration du document d'objectifs site PR 89 « Massif du Luberon »



Le document d'objectifs

un outil indispensable pour la gestion des sites NATURA 2000

L'élaboration du document d'objectifs constitue une démarche de travail entre les différents acteurs du site (DIREN, collectivités territoriales, associations, fédérations de chasse, ONF, agriculteurs...) réunis en comité de pilotage qui décide de la validation finale du document.

Le document d'objectifs, établi site par site, est l'outil par lequel les acteurs locaux s'approprient l'application des directives Oiseaux et Habitats.

Les documents d'objectifs, qui devront être établis avant 2004, feront foi des mesures décidées localement pour le maintien ou le rétablissement des habitats dans un état de conservation favorable. Il constitue le document de référence pour la préservation de chaque site. Il comprend :

- un inventaire des habitats et des espèces concernés par la Directive et de leur état de conservation,
- un bilan des activités humaines et des équipements,
- une analyse des problèmes soulevés,
- des propositions de gestion,
- une évaluation des dépenses engendrées pour la conservation de ces habitats.



CARTE D'IDENTITÉ DU SITE



Désignation

Site PR 89
FR 9301585
« Massif du Luberon »

Superficie du site

21 284 ha

Communes concernées

BONNIEUX (84), BUOUX (84), CABIÈRES D'AIGUES (84), CÉRESTE (04), CHEVAL-BLANC (84), CUCURON (84), LA BASTIDE-DES-JOURDANS (84), LACOSTE (84), LAURIS (84), LES TAILLADES (84), LOURMARIN (84), MAUBEC (84), MENERBES (84), MÉRINDOL (84), MONTFURON (04), MONTJUSTIN (04), OPPÈDE (84), PEYPIN D'AIGUES (84), PUGET (84), PUYVERT (84), ROBION (84), SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON (84), VAUGINES (84), VITROLLES (84)

Localisation

Le massif du Luberon s'étend d'ouest en est, de Cavaillon à Montfuron sur une soixantaine de kilomètres et culmine à 1 125 m au Mourre Nègre. Il est bordé par la vallée de la Durance au sud et la vallée du Calavon au nord.

Intérêt général du site

La forêt de chêne vert, bien représentée dans le massif, relève d'un intérêt communautaire. Cependant les milieux non forestiers (pelouses sèches, garrigues, falaises) constituent l'essentiel du patrimoine de ce site.

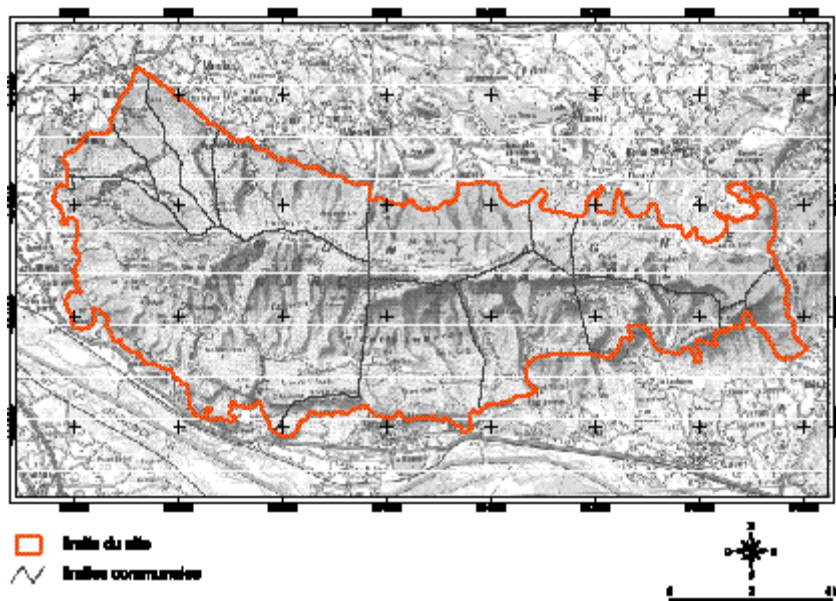
- **Le Petit Luberon** présente un paysage accidenté et sauvage, une mosaïque de milieux naturels alternant falaises, pelouses sèches, garrigues et forêts où s'exprime toute la diversité de la faune et de la flore.

- **Le Grand Luberon** présente un relief plus haut et aux formes plus douces. Il est caractérisé par une ligne de crête sur laquelle se développent des pelouses sèches à vocation pastorale, un versant nord colonisé par un manteau dense et continu de chênes pubescents et de hêtres en haut de vallon, et un versant sud couvert de pins d'Alep et de chênes verts.

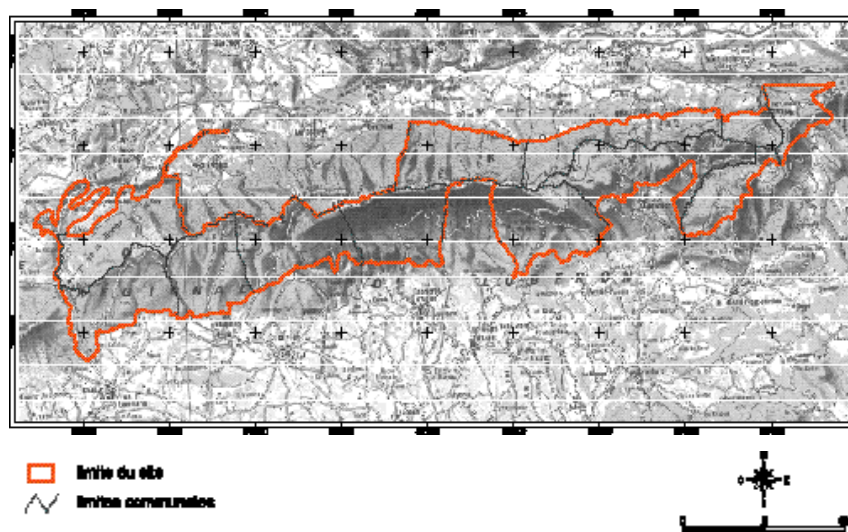
L'activité pastorale présente sur ce site entretient des milliers d'hectares, elle constitue un enjeu majeur dans la sauvegarde de la biodiversité.



PETIT LUBERON



GRAND LUBERON



Où en est le site PR 89 « Massif du Luberon » ?

Nous sommes aujourd'hui dans la phase de réalisation du document d'objectifs.

Le 16 septembre 1999 a eu lieu en mairie de Lourmarin la première réunion du comité de pilotage local. Cette réunion a permis de définir le contenu et le calendrier de mise en œuvre de ce document d'objectifs. Des commissions thématiques ont été mises en place pour faciliter la concertation entre les acteurs locaux et permettre à l'opérateur local de mettre en évidence les problématiques de gestion.

Elles se sont réunies une première fois en octobre 1999 sur les thèmes suivants :

- gestion forestière,
- usages et pratiques de loisirs et de détente,
- gestion pastorale.

(Les comptes rendus de ces réunions sont consultables en mairie)

L'inventaire des habitats et des espèces est en cours d'achèvement, de même que celui concernant les équipements et les activités socio-économiques. Les scénarios de gestion qui se dégagent seront présentés, discutés et amendés lors des réunions qui seront organisées dans les communes avant l'été.



Interview de Monsieur Alain GARDON, Maire de Cucuron

1. En tant qu'élu, comment avez-vous perçu « Natura 2000 » au début du programme, comment vous a-t-il été présenté, et qu'en est-il aujourd'hui ?

Au début, c'était une procédure complètement floue, on ne savait vraiment pas à quoi s'attendre.

Cela faisait un moment que l'on en entendait parler mais sans jamais voir le projet démarrer. Il y a eu une longue phase de « flottement ». Évidemment, vu le manque de communication et d'informations, il y a eu une véritable levée de boucliers contre Natura 2000. Aujourd'hui, le projet est enfin dans sa phase de réalisation, nous y voyons un peu plus clair.

2. Comment est perçu « Natura 2000 » par vos administrés ?

Ils ne sont pas du tout au courant de cette procédure ni même, le plus souvent, de l'existence de Natura 2000.

Comme je l'ai dit, vu le manque d'information dont souffrait ce programme, il était difficile de répondre à nos administrés d'autant qu'ils souhaitent des réponses courtes, immédiates, et claires.

3. Quelles sont vos principales craintes vis-à-vis de ce programme ?

Ma crainte (je m'exprime également au nom de l'ensemble des acteurs socio-économiques) est que ce soit une mesure imposée et qui mette en place une « chape de plomb » sur notre territoire. Nous vivons sur ce territoire et nous entendons ne pas perdre la gestion de notre espace. Nous craignons le manque de concertation et de consultation. Mais j'avoue que petit à petit, avec la multiplication des réunions et des initiatives prises par le Parc, les inquiétudes disparaissent progressivement. Néanmoins nous restons vigilants, quant au maintien du débat démocratique.

Ne pas tenir compte des activités et des acteurs socio-économiques en place serait une erreur préjudiciable à la mise en place de Natura 2000.

Natura 2000 est un programme européen et à ce titre, il focalise les critiques sur la gestion de l'Union Européenne. Il y a une sorte de blocage psychologique de tout ce qui vient de Bruxelles.

Je dois reconnaître que cette procédure a eu le mérite de réunir les acteurs du massif du Luberon, c'est-à-dire les randonneurs, les chasseurs, les élus et autres.

4. Vous avez reçu un « classeur de liaison » pour vous permettre de suivre régulièrement l'avancée du dossier, qu'en pensez-vous ?

C'est une très bonne idée car il contient toutes les informations techniques du projet sur lesquelles on peut s'appuyer si besoin est. Il cadre parfaitement avec le besoin de transparence.

5. Nous réalisons ce bulletin dans cet objectif, pensez-vous qu'il puisse apporter un « plus » pour la réalisation du projet notamment dans la sensibilisation de vos collègues ?

Il est clair aujourd'hui que les élus manquent d'informations claires et succinctes qui permettent de mieux informer les citoyens sur Natura 2000. Je pense qu'effectivement ce bulletin peut contribuer à une meilleure compréhension de la procédure.

Interview de Monsieur Jean-Louis TRIBLE, Président de la Société de Chasse de Robion

1. En tant que chasseur, comment avez-vous perçu « Natura 2000 » au début du programme, comment vous a-t-il été présenté, et qu'en est-il aujourd'hui ?

Natura 2000 ne m'a jamais été présenté en détail. Il en a été question lors de certaines réunions et rencontres entre chasseurs mais sous la forme d'inquiétudes ou de jugements expéditifs.

Aujourd'hui nous sommes un peu plus informés à travers les réunions techniques que le Parc organise dans le cadre du document d'objectifs.

Dans ce que j'ai entendu, Natura 2000 m'apparaît plutôt intéressant pour traiter plus globalement de la gestion du Luberon.

2. Comment est perçu « Natura 2000 » par vos collègues ?

Je pense que mes collègues chasseurs sont effrayés par Natura 2000. Il y a, à mon avis une incompréhension de cette mesure du fait de l'ignorance des textes relatifs à la Directive

Habitats. Il y a eu également une mauvaise communication de la part de l'Europe et de l'État français. On peut parler d'un rejet « psychologique » de ce qui vient de l'Europe. Les chasseurs ont peur de perdre la maîtrise de leur territoire.

3. Quelles sont vos principales craintes vis-à-vis de ce programme ?

Nous avons peur que cette mesure permette un aménagement du massif en vue d'accueillir encore plus de tourisme ce qui nuirait à notre activité.

Par contre, si comme vous le dites, Natura 2000 peut effectivement aboutir à mieux gérer la fréquentation du site et donne les moyens de le faire alors oui, nous serons je pense plus favorables à cette mesure. Il y a une surfréquentation du milieu et cela pénalise beaucoup les chasseurs de petit gibier.

4. Pensez-vous avoir été informé suffisamment sur Natura 2000 et la Directive Habitats ?

Non, pas suffisamment, nous manquons beaucoup d'information sur Natura 2000 d'où tous les problèmes de compréhension.

5. Nous réalisons ce bulletin dans cet objectif, pensez-vous qu'il puisse apporter un « plus » pour la réalisation du projet notamment dans la sensibilisation de vos collègues ?

Je pense que cela peut contribuer en effet à apporter un plus d'information auprès d'un public très large et concerné par cette mesure et auprès de tous les acteurs socio-économiques et, bien entendu, des chasseurs.

6. Y a-t-il des points non abordés et que vous aimeriez voir traités ?

Je ne pense pas, les commissions techniques regroupent toutes les activités du massif. Mais pour moi la problématique essentielle est la fréquentation du site à laquelle il faut veiller.

Interview de Monsieur André BOUFFIER, Maire de Montjustin

1. En tant qu'élu, comment avez-vous perçu « Natura 2000 » au début du programme, comment vous a-t-il été présenté, et qu'en est-il aujourd'hui ?

En début de programme, Natura 2000 a été présenté comme une Directive européenne avec un zonage défini et des contraintes mais sans concertations ni des élus ni des socioprofessionnels. Je pense que s'il y avait eu une volonté de concertation, d'informations et une implication de toutes les parties du monde rural dès le début du projet, la réalisation serait aujourd'hui plus avancée.

2. Comment est perçu « Natura 2000 » par vos administrés ?

Natura 2000 a, au vu de ce que je viens de dire, été évidemment très mal perçu par une partie de la population. Pour l'autre partie, je pense qu'elle ne se doute même pas de l'existence de cette directive.

3. Quelles sont vos principales craintes vis-à-vis de ce programme ?

Les craintes sont surtout d'ordre réglementaire. Il ne faut pas de contraintes trop strictes

qui viendraient entraver le travail des agriculteurs, des éleveurs et la liberté de certaines pratiques telles que la chasse, la pêche, la randonnée, ... Il ne faudrait pas non plus que la mise en place de ce programme soit la porte ouverte à certaines actions qui ne seraient pas conciliables avec le travail et l'économie locale (je pense notamment à l'introduction et la préservation du loup qui s'est faite dans d'autres régions).

Si Natura 2000 est assimilé à un label Qualité, il ne faudrait pas que cela soit au détriment des gens du pays. Nous ne voulons pas que cette directive nous fasse perdre la gestion de notre territoire au profit de l'État ou de l'Europe. Plutôt que d'imposer un statut de protection, nous préférons un système de contractualisation avec l'État voire l'Europe telle que les Mesures Agri-Environnementales (M.A.E.) en cours sur le Luberon. Cela donne l'avantage d'être plus adapté à chaque cas particulier et donc d'être plus souple.

Ainsi, il serait souhaitable que Natura 2000 soit une occasion de développer et d'accroître les Contrats Territoriaux d'Exploitation (C.T.E.) qui incitent les agriculteurs et les éleveurs à prendre en compte la dimension environnementale dans les pratiques de leurs activités.

4. Vous avez reçu un « classeur de liaison » pour vous permettre de suivre régulièrement l'avancée du dossier, qu'en pensez-vous ?

C'est effectivement un bon moyen pour avoir tous les éléments du dossier afin de mieux comprendre Natura 2000. Nous pourrions ainsi mieux prendre part aux débats.

5. Nous réalisons ce bulletin dans cet objectif, pensez-vous qu'il puisse apporter un « plus » pour la réalisation du projet notamment dans la sensibilisation de vos collègues ?

C'est dans le même esprit que le classeur de liaison mais à une échelle plus large car il doit toucher l'ensemble des citoyens qui ont manqué cruellement d'informations sur ce projet et leur territoire. Ce bulletin devrait permettre ainsi au citoyen de participer aux débats sur Natura 2000.

Interview de Monsieur Michel PERRIN, Association de randonnée de Pertuis

1. En tant que randonneur, comment avez-vous perçu « Natura 2000 » au début du programme, comment vous a-t-il été présenté, et qu'en est-il aujourd'hui ?

Au départ, c'est vrai que l'information nous est arrivée par bribes, et qu'il était difficile de voir en quoi cette procédure pourrait interférer avec notre activité. Depuis notre participation à la commission thématique usages et pratiques de loisirs et de détente, les choses sont beaucoup plus claires et nous apprécions de pouvoir participer aux discussions.

2. Comment est perçu « Natura 2000 » par vos collègues ?

Leur perception reste vague et nécessite une meilleure information, qui permettra, je l'espère, de lever certaines inquiétudes.

3. Quelles sont vos principales craintes vis-à-vis de ce programme ?

Ma première crainte c'est que le projet très séduisant qui nous a été présenté s'enlise dans une procédure longue et laborieuse qui, petit à petit, évacue certains engagements évoqués, tels que l'harmonisation entre les usagers du massif. NATURA 2000 nous apparaît effectivement comme une bonne occasion de rencontrer les chasseurs locaux afin de rechercher des solutions raisonnables au problème posé par la chasse en battue.

Le développement qu'a suivi la randonnée ces dernières années impose d'aborder concrètement cette question épineuse.

4. Pensez-vous avoir été informé suffisamment sur NATURA 2000 et la Directive Habitats ?

Sans la commission thématique à laquelle j'ai participé, cette information serait restée très insuffisante. J'espère que les réunions prévues en commune permettront d'élargir le débat et

que la concertation restera jusqu'au bout le principe qui conduit cette mesure.

5. Nous réalisons ce bulletin dans cet objectif, pensez-vous qu'il puisse apporter un « plus » pour la réalisation du projet notamment dans la sensibilisation de vos collègues ?

Bien sûr cette édition est intéressante. Nous sommes demandeurs d'exemplaires pour une diffusion auprès de nos membres, voire auprès d'autres associations du Parc, par l'intermédiaire du Comité Départemental de la Randonnée Pedestre.

6. Y a-t-il des points non abordés et que vous aimeriez voir traités ?

Pour l'instant non, mais les discussions futures en amèneront certainement.

Les questions que

vous vous posez



1. L'Europe va-t-elle décider pour nous du devenir de notre patrimoine naturel ?

Non, d'une part les États membres sont libres de définir les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation, d'autre part le syndicat mixte du Parc du Luberon s'est clairement positionné sur des propositions de zonage cohérentes avec sa charte, elle-même approuvée par les représentants des collectivités locales adhérentes. Le futur document d'objectifs reprendra les seuls engagements négociés avec les acteurs locaux à la suite des réunions préparatoires.

2. L'application de cette directive européenne sur le Luberon amènera-t-elle plus de réglementation ?

Le Parc du Luberon n'a pas attendu cette directive pour se préoccuper de la sauvegarde de son patrimoine naturel et a déjà fait mettre en œuvre par les autorités compétentes les mesures réglementaires adéquates (arrêtés préfectoraux, création d'une réserve naturelle géologique). Il ne s'agit pas d'imposer de nouvelles mesures réglementaires mais de faire partager par des engagements contractuels, la volonté d'une gestion équilibrée du massif.

3. Le document d'objectifs va-t-il se substituer aux cadres de la gestion actuelle ?

Non, en revanche, il obligera à la recherche d'une cohérence des différents documents et politiques (pastoralisme, forêts, prévention contre les incendies, accueil du public) qui ne pourra qu'améliorer le bilan global de la gestion du massif.

4. Cette procédure vise-t-elle à terme à interdire un certain nombre d'activités ?

Non, et même au contraire pour certaines activités comme le pastoralisme reconnu comme indispensable à l'entretien des milieux les plus menacés. Pour la chasse ou la randonnée souvent invoquées, le risque de « perturbation » ne s'applique pas dans notre situation et les sites sensibles pour les rapaces font déjà l'objet de mesures appropriées.

Sur le sujet de la circulation motorisée sur les pistes et tout particulièrement la divagation des véhicules hors de ces voies, le problème est posé et la solution devra être trouvée pour améliorer la situation actuelle.

5. Le classement en site NATURA 2000 va-t-il conduire à un nouvel afflux touristique ?

Il est impossible de le prédire et ce nouveau public ne pourrait être de toute façon qu'un public sensible à la protection de la nature.

Ceci étant, le massif du Luberon est déjà une destination très courue, et le travail engagé devrait permettre d'améliorer, par une meilleure concertation entre les différents usagers, l'organisation de la fréquentation du public dans le massif du Luberon.

6. Peut-on compter sur des moyens financiers spécifiques de l'Europe ?

Tout le travail d'élaboration du document d'objectifs relève de financements du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Une fois validées les orientations de gestion, les contrats de services qui en découleront seront cofinancés par la Commission européenne selon des modalités à définir. Un outil financier spécifique (LIFE NATURE) pourra aussi intervenir sur ces sites retenus en NATURA 2000.

Lexique

1. Natura 2000

réseau européen de site qui vise la conservation de la diversité biologique dans le cadre d'un développement durable du territoire.

2. Document d'objectifs

document de gestion issu de la concertation avec l'ensemble des propriétaires, gestionnaires et usagers du site Natura 2000 basé sur l'engagement contractuel négocié.

3. Développement durable

développement qui s'attache à la préservation à long terme des ressources naturelles, culturelles et humaines.

4. Biodiversité

diversité des espèces vivantes, de leurs caractères génétiques et des espaces naturels qui les hébergent.

5. Habitat

milieu naturel dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales.

